DECAZEVILLE
COMMUNAUTÉ

Référence à rappeler : **Contrat : 1963**
Clé de sécurité : JEFohy

Adresse du lieu desservi : 14 ROUTE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

TRESORERIE DE DECAZEVILLE
58 RUE CAYRADE
12300 DECAZEVILLE

Fontvergnes - BP 68
12300 DECAZEVILLE

Contacts
Tél. : 05 65 43 90 90
Du lundi au vendredi
8h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

4989-016541-0042-2

SAS VELES
14 RUE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

Facture réelle du 22/08/2025
Référence : 2025-EH-00-14620

Eau et Assainissement
Consommation du 11/02/2025 au 09/07/2025
Abonnement du 16/02/2025 au 15/08/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **117 m³**
Prix TTC du litre d'eau : 0,00420 €

	Montants
Abonnement	65,10
Consommation	491,05
Total de la facture	**556,15**

Montant total à payer avant le 22/09/2025 — **556,15 €**

En numéraire dans la limite de 300 EUROS, ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/particulier),par Carte bancaire auprès d'un centre des finances publiques.

Mandat de prélèvement SEPAponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

SAS VELES
14 RUE DES ANCIENNES FORGES
12110 AUBIN

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA01203201300000000000001462025
ICS : FR03ZZZ209864
Référence : 4 AM 25 000000000014620 A 112 96 — **Montant : 556,15 €**
Créancier : DECAZEVILLE COMMUNAUTE

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

013011200254 SAS VELES

941133000175 25010000000000146200120324901706 55615

Facture réelle du 22/08/2025 Référence : 2025-EH-00-14620

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
020973	G20JB941252	20	09/07/2025	R	1551			1668	117
	Consommation totale relevée								**117**

Consommation facturée (m3) **117**

Détail de votre facture

	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
ABONNEMENT EAU	01/01/2025		181	65,00000	32,23	1,77	(5.5%)	34,00
CONSOMMATION EAU	01/01/2025		117	1,68000	196,56	10,81	(5.5%)	207,37
Collecte des eaux usées								
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		181	57,00000	28,27	2,83	(10%)	31,10
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025	1 à 117	117	1,61000	188,37	18,84	(10%)	207,21
Organismes publics								
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 à 117	117	0,07000	8,19	0,45	(5.5%)	8,64
Prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 à 117	117	0,12000	14,04	0,77	(5.5%)	14,81
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 à 117	117	0,32000	37,44	2,06	(5.5%)	39,50
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025	1 à 117	117	0,10500	12,29	1,23	(10%)	13,52

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	288,46	15,86
10,00%	228,93	22,90

Total de votre facture	**517,39**	**38,76**	**556,15**
Montant total à payer	**517,39**	**38,76**	**556,15**

Commentaires

TITRE EXECUTOIRE : En application de l'article L252A des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1615-5, D.1617-23, R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOIES DE RECOURS : Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de la République. Au préalable, le demandeur doit avoir accompli les démarches écrites auprès de l'Administration concernée et le litige ne doit pas avoir fait d'une décision d'un Tribunal.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égale à 10 000 euros (Article L.221-4 du Code de l'Organisation Judiciaire) et le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE ?

Par Internet : Via TIPI sur le site www.payfip.gouv.fr et en indiquant l'identifiant collectivité 021420 et la référence de la facture : 2025-EH-00-14620
Par cheque : A l'ordre du TRESOR PUBLIC en joignant obligatoirement le talon sans l'agrafer ni le coller et sans aucun autre document dans l'enveloppe ci jointe.
Par Virement bancaire : Compte Banque de France :
RIB 30001 00699 E1230000000 51
IBAN FR13 3000 1006 99E1 2300 0000 051
BIC BDFEFRPPCCT
Par Especes : (limité à 300 €) et **par Carte bancaire** chez les **BURALISTES PARTENAIRES** dont la liste est disponible sur le site https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite
Par carte bancaire : Aux guichets de la TRESORERIE DE DECAZEVILLE (12300) ou par téléphone au 05.65.43.02.01

Par Prelevement automatique : Faire une demande auprès de DECAZEVILLE COMMUNAUTE accompagnée d'un RIB pour le paiement de la prochaine facture.

DIFFICULTES DE PAIEMENT
Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous à la Trésorerie de Decazeville.